



PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 5 décembre 2019, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur la déclaration d'intérêt général du plan d'entretien de 15 cours d'eau et leurs affluents du bassin versant de l'Eygoutier sur le territoire des communes de Carqueiranne, La Crau, La Farlède, La Garde, Le Pradet, Solliès-Ville, Toulon et la Vallette-du-Var.

Les travaux d'entretien sur l'Eygoutier et ses affluents, réalisés dans le cadre de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), comprennent les opérations courantes de gestion de la végétation se développant sur les berges ou dans le lit des cours d'eau et des corps flottants transportés par les crues.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les trente trois jours de l'enquête publique, du 3 janvier 2020 au 4 février 2020, dans les lieux ci-dessous :

Mairie de La Garde	Mairie de La Crau
Rue Jean-Baptiste Lavène 83130 La Garde Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h30	Hôtel de Ville Boulevard de la République 83260 LA CRAU Lundi au vendredi 8h00 à 12h00– 13h30 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie – Rue Jean-Baptiste Lavène – 83130 La Garde ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Olivier LUC, Chef d'entreprise, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de La Garde	Mairie de La Crau
3 janvier 2020	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
15 janvier 2020	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00
23 janvier 2020	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
4 février 2020	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du syndicat de gestion de l'Eygoutier (04.94.01.46.50), responsable du projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, au siège du syndicat de gestion de l'Eygoutier, en mairies de La Garde, La Crau, Carqueiranne, La Farlède, Le Pradet, Solliès-Ville, Toulon et La Valette-du-Var, en préfecture du Var, direction départementale des territoires et de la mer du Var (service affaires générales et juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour déclarer ou refuser l'intérêt général des travaux est le préfet du Var, par voie d'arrêté.